

Grotte et galerie de mines de Loubeau

La grotte et la galerie de mines de Loubeau se visitent mais sont également protégés en tant que site classé. Se référer aux pages précédentes sur les sites inscrits et classés. **Pour rappel, l'impact est nul.**

La route du Chabichou

Depuis cet itinéraire touristique et gastronomique, des visibilitées intermittentes sur les éoliennes sont possibles, au gré des ouvertures dans la trame bocagère et lorsque les éoliennes émergent au-dessus de la végétation. **L'impact est très faible.**

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Distance au projet (km)	Impact
79	Sevret	Le jardin des simples	-	Faible	L'encaissement expliqué par le passage de la Sèvre Niortaise, associé à la ripisylve, empêchent les visibilitées.	5,7	Nul
79	Sainte-Soline	Tumulus de Montiou	MH classé	Faible	Visibilité et covisibilité en perception dynamique depuis la D55 possibles mais discrètes, filtrées par le bocage clairsemé. Le projet apparaît de manière lointaine mais sa structure est bien lisible. (Cf. MH n°7 et photomontage 10)	6,7	Faible
79	Caunay	Fontaine de Fontadam	-	Très faible	Inséré dans le contexte boisé du bois de Fontadam, il n'y a pas de visibilité.	7,2	Nul
79	Pers	Eglise de Pers	-	Très faible	Eglise localisée à l'est du bourg de Pers. Les habitations et la végétation masquent les vues vers le projet.	7,4	Nul
79	Pers	Tombeaux Mérovingiens	MH partiellement classé	Très faible	Localisés à l'est du bourg de Pers. Les habitations et la végétation masquent les vues vers le projet. (Cf. MH n°9)	7,4	Nul
79	Melle	Ville remarquable de Melle	SPR	Fort	Le centre historique de Melle est inséré au sein de la trame bâtie dense qui filtre les visibilitées. L'encaissement du centre-bourg, à proximité de la Béronne, limite également les visibilitées. Sur les hauteurs du quartier de Saint-Hilaire, de rares covisibilitées sont possibles.	9	Très faible
79	Melle	Musée Monet Goyon	-	Très faible	Le contexte bâti occulte toute visibilité sur le projet.	8,8	Nul
79	Melle	Eglise Saint-Hilaire	MH classé, patrimoine UNESCO	Fort	L'église, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, est une étape sur l'un des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. (Voir MH n°21 pour la description des impacts et photomontage 14). Covisibilité limitée depuis la rue Fomblanche.	9,7	Très faible
79	Melle	Chemin de Compostelle	-	Fort	Visibilité partielle depuis le tronçon entre la sortie de Melle et Chenay au gré des ouvertures dans la végétation.	5,1	Très faible
79	Melle	Grotte et galerie de mines de Loubeau	Site classé	Fort	La ripisylve et les boisements empêchent les vues. Il n'y a pas de visibilité ni de covisibilité recensée avec ce site troglodyte.	9,5	Nul
79	Multiple	Route du Chabichou et du fromage de Chèvre	-	Faible	Des visibilitées sont possibles depuis les routes, à travers le bocage et les percées visuelles dans la végétation.	variable	Très faible

Tableau 20 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

6.2.6 Les effets du projet depuis l'aire immédiate

À l'échelle de l'aire immédiate, le futur parc éolien est perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

6.2.6.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire immédiate

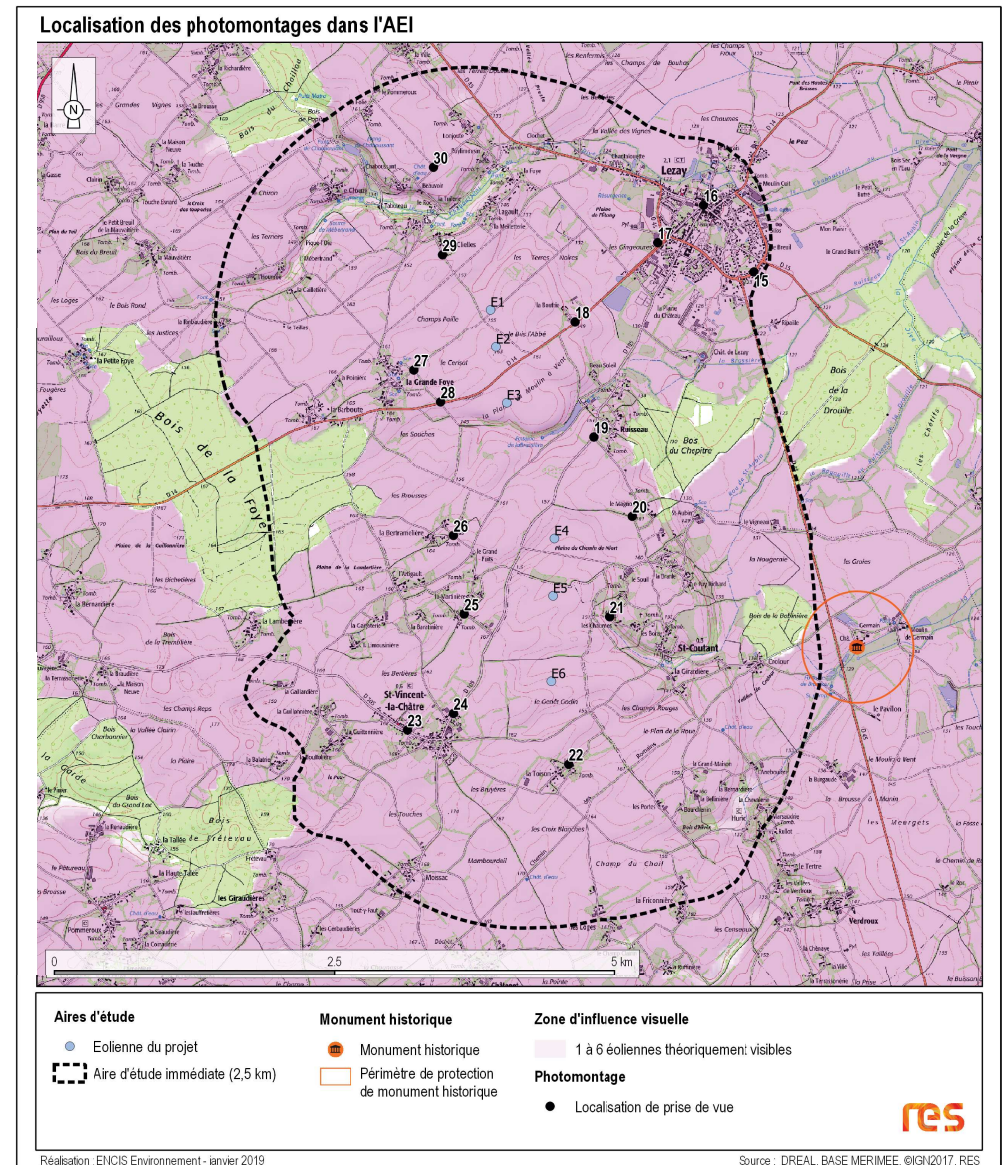
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, 16 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien. Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 4 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
15	Lieu de vie	Depuis les quartiers pavillonnaires du sud-est de Lezay	Modéré
16	Lieu de vie	Depuis la place de marché de Lezay	Nul
17	Lieu de vie	Depuis le parking du supermarché de Lezay	Faible
18	Lieu de vie / perception dynamique	Depuis le hameau de la Boutrie	Fort
19	Lieu de vie / perception dynamique / Unité paysagère	Depuis le hameau de Ruisseau	Modéré
20	Lieu de vie	Depuis le hameau de Magnou	Modéré
21	Lieu de vie	Depuis le hameau des Chaumes	Fort
22	Lieu de vie	Depuis le hameau de la Toison	Modéré
23	Lieu de vie	Depuis le stade de Saint-Vincent-la-Châtre	Faible
24	Lieu de vie	Depuis la sortie de Saint-Vincent-la-Châtre	Modéré
25	Lieu de vie	Depuis le hameau de la Martinière	Fort
26	Lieu de vie	Depuis le hameau de la Bertramière	Fort
27	Lieu de vie	Depuis le hameau de la Grande Foye	Modéré
28	Lieu de vie / perception dynamique	Depuis la D14	Fort
29	Lieu de vie	Depuis le hameau des Clielles	Modéré
30	Lieu de vie / unité paysagère	Depuis le hameau de Beauvoir	Faible

Tableau 21 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.

NB : La ZIV théorique apposée sur la carte ci-contre présente certaines limites. La prise en compte des écrans visuels n'est pas exhaustive : un certain nombre d'éléments ne peut être pris en compte sur cette ZIV (bâti, urbanisation, bosquets, trame bocagère, micro-reliefs...), dans la mesure où la couche CLC2012 dont la précision n'est pas optimale a été utilisée.



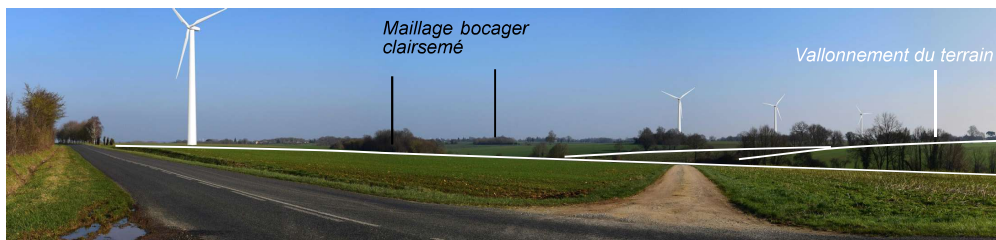
Carte 56 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate.

6.2.6.2 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

Les éoliennes s'inscrivent dans un paysage où s'imbriquent cultures et boisements. Les structures végétales (trame bocagère, bois du Chapitre, bois de la Babinière, bois de la Foye) accompagnent visuellement le projet et créent des masques successifs, pouvant cacher le bas du mat des éoliennes. En l'absence de premier plan, comme c'est le cas sur le **photomontage 28** (cf. photo ci-dessous), le contraste entre les éoliennes et les motifs qui composent le paysage peut être fort.

La carte ci-contre montre l'implantation du projet dans l'AEI. Les éoliennes forment une ligne interrompue. Les éoliennes E1 et E6 sont séparées par une distance d'environ 3,4 km. En arrivant depuis l'est ou l'ouest, l'angle occupé par le projet est large et toutes les éoliennes sont rarement visibles en même temps et dans le même champ de vision. Aussi les éoliennes sont groupées par trois et l'espacement entre les deux groupes forme un espace de respiration visuelle. En revanche, perçues depuis le sud ou le nord de l'AEI, les éoliennes s'alignent et l'emprise spatiale du projet est alors très faible. C'est ce qu'illustre le **photomontage 30** (cf. photographie ci-dessous). Le projet éolien est implanté à l'écart de la vallée du Chaboussant dont l'encaissement rend imperceptible le cours d'eau.

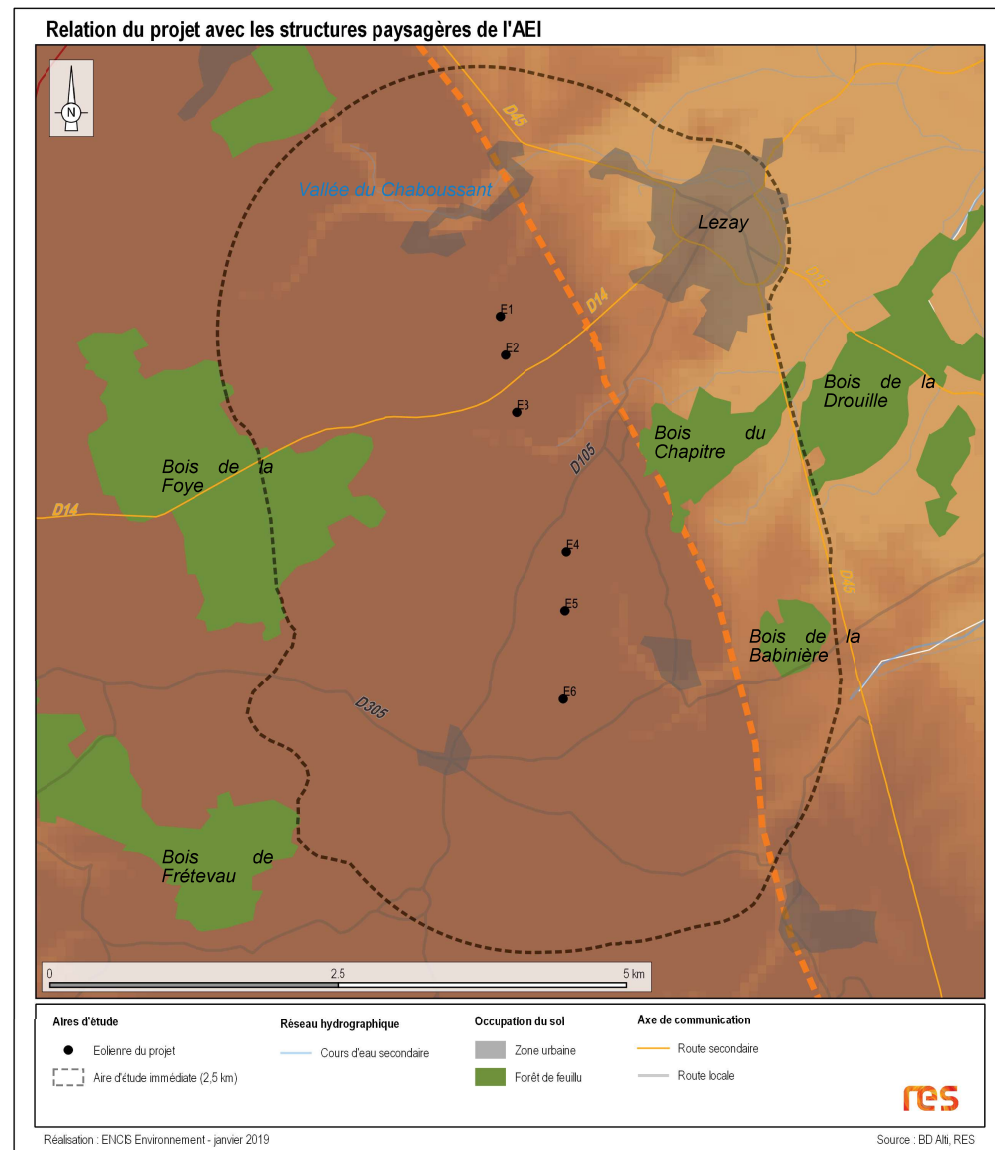
Le caractère linéaire de l'implantation et le large espace de respiration entre les deux parties du projet fait que ce dernier n'est souvent visible que partiellement, les éoliennes étant visibles par groupe de trois, les trois autres se trouvant souvent à l'arrière-plan et/ou masquées par la végétation.



Photographie 194 : Absence de premier plan depuis la D14, permettant un large dégagement visuel sur les éoliennes les plus au sud (photomontage 28).



Photographie 195 : Projet apparaissant avec une faible emprise spatiale depuis le versant nord de la vallée de Chaboussant (photomontage 30).



Carte 57 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.

6.2.6.3 Perceptions du projet depuis les bourgs principaux et leurs accès

Bourgs

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude rapprochée comporte 3 bourgs notables : Lezay, Saint-Vincent-la-Châtre, Saint-Coutant. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte 64. Les potentiels effets de saturation visuelle sont également étudiés pour ces trois bourgs selon la méthodologie présentée au chapitre 2.3.3.12.

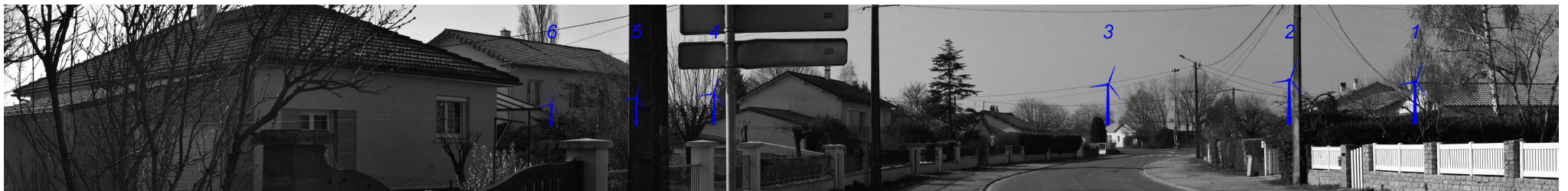
Lezay (2 087 habitants en 2015)

Le bourg de Lezay est situé au pied de l'antidinal de Melle. L'habitat en périphérie est disposé en nébuleuse avec de nombreux pavillons greffés au noyau ancien et dispersés le long de la D45. L'urbanisation est entourée de prairies et de parcelles agricoles délimitées par des haies et des boisements morcelés.

Dans l'état initial, des visibilité étaient recensées depuis la place du marché, dans l'axe de la rue du Temple et de la rue de Melle. Le choix d'implantation ne permet finalement pas de visibilité depuis cette place principale de Lezay car les éoliennes se retrouvent derrière les masques bâtis, comme le montre le **photomontage 16**. Depuis la rue de Melle en revanche, en s'éloignant du centre-bourg, l'éolienne E3 apparaît plus ou moins dans l'axe de la perspective de la rue. La rue de Melle se prolonge en direction du projet et passe à proximité du supermarché. Le **photomontage 17** est réalisé depuis le parking de ce supermarché, lieu de fréquentation riveraine importante (identifié dans le cadre des animations et actions de concertation), en sortie de bourg. Le projet est en partie visible mais de manière très fragmentée, les structures végétales plus ou moins rapprochées filtrant les visibilité.

Au nord du bourg, rue du pont de l'Arceau, la partie nord du projet est visible et s'élève au-dessus des habitations. Depuis le sud-est et depuis toute la zone pavillonnaire, des visibilité discrètes mais récurrentes apparaissent sur le projet, au gré des ouvertures à travers la végétation des jardins. Ainsi, comme illustré par le **photomontage 15**, les éoliennes en partie nord du projet sont plus ou moins visibles dans leur ensemble.

Etant donné la récurrence des visibilité, bien qu'intermittentes, sur le projet, *l'impact sur le bourg de Lezay est modéré*.



Photographie 196 : Esquisse depuis le sud-est de Lezay. Visibilité partielle sur le nord du projet (photomontage 15)



Carte 58 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Lezay (source : Géoportail).

Étude des saturations visuelles autour de Lezay

Choix du point d'analyse

Le bourg de Lezay est le principal lieu de vue de l'aire d'étude immédiate, avec ses 2 087 habitants. Le projet est situé à environ 2 km au sud-ouest du centre-bourg. Comme vu au paragraphe précédent, des visibilitées partielles sont possibles depuis une grande partie de Lezay. Le point d'analyse a été choisi en périphérie sud-est du bourg, rue Saint-Nicolas (cf. vue en esquisse page précédente)

Etat initial

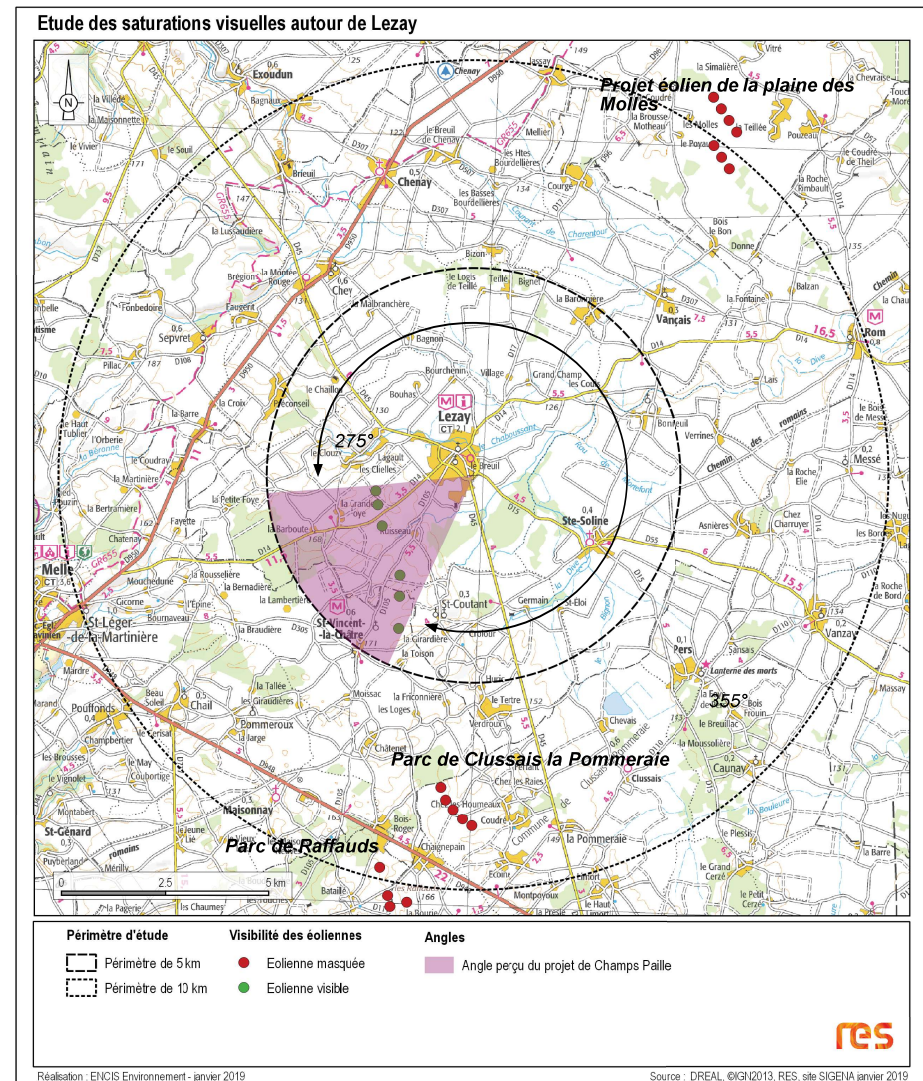
Depuis la périphérie sud-est de Lezay, aucune éolienne n'est visible.

Etat projeté

Les éoliennes du projet de Champs Paille sont partiellement perceptibles. Elles occupent un angle de 58° environ. Leur présence réduit l'espace de respiration à 275°. Comme l'analyse des impacts l'a montré, le projet de Champs Paille reste souvent partiellement perceptible, cadré par les masques végétaux et bâtis.

Le projet de Champs Paille a un impact très faible en termes de saturation visuelle depuis la périphérie sud-est de Lezay

EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT Point d'analyse situé au sud de Lezay - distance au projet : 2 100 m								
	Nombre d'éoliennes visibles		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			Indice de respiration Plus grand angle sans éolienne
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))	Entre 0 et 10 km (B+B')/(A+A') AVEC double compte	
Etat initial	0	0	0	0	0	0	0	360°
Contribution du projet de Champs Paille à l'ensemble de la saturation visuelle	6	0	58,3	-	-	-	-	-
Etat avec le projet	6	0	58,3	0	0.1	0	0.1	275°



Carte 59 : Saturation visuelle depuis le sud-ouest de Lezay

Saint-Vincent-la-Châtre (697 habitants)

Le bourg de Saint-Vincent-la-Châtre est situé à environ 1 km au sud-ouest du projet.

Le projet est visible depuis une grande partie du bourg mais les vues sont intermittentes et seuls des bouts de pale des éoliennes sont visibles. Depuis la rue du stade, le terrain de sport crée une trouée dans la trame bâtie. Les éoliennes les plus lointaines émergent au-dessus de la végétation au loin. Les trois éoliennes de la partie sud du projet ne sont pas visibles, masquées par la trame végétale, comme le montre le **photomontage 23**.

Depuis la sortie nord-est du bourg, c'est en revanche la partie sud du projet qui est la plus prégnante. Les éoliennes émergent au-dessus de la végétation, pourtant dense. L'éolienne E5 s'élève notamment dans l'axe de la rue et apparaît disproportionnée. Comme illustré par le **photomontage 24**, les éoliennes E1, E2 et E3 sont quasiment imperceptibles, masquées par la végétation. Plus loin le long de la RD105, les trois autres éoliennes au sud du projet sont plus franchement perceptibles.

Depuis Saint-Vincent-la-Châtre, le projet est visible depuis une grande partie du bourg même si ce sont des visibilité partielles sur le projet. *L'impact est jugé modéré.*



Carte 60 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Saint-Vincent-la-Châtre (source géoportail)



Photographie 197 : Vue en esquisse. Émergence de l'éolienne E5 dans l'axe de la route, depuis la sortie nord-ouest de Saint-Vincent-la-Châtre (photomontage 24)

Étude des saturations visuelles autour de Saint-Vincent-la-Châtre

Choix du point d'analyse

Le bourg de Saint-Vincent-la-Châtre, avec ses 697 habitants est le deuxième lieu de vie le plus important de l'AEI. Des visibilitées récurrentes sur le projet apparaissent depuis les axes principaux traversant le village. Le point d'analyse est situé en périphérie nord-est, au niveau du point de prise de vue du photomontage 24 (cf. esquisse page précédente).

Etat initial

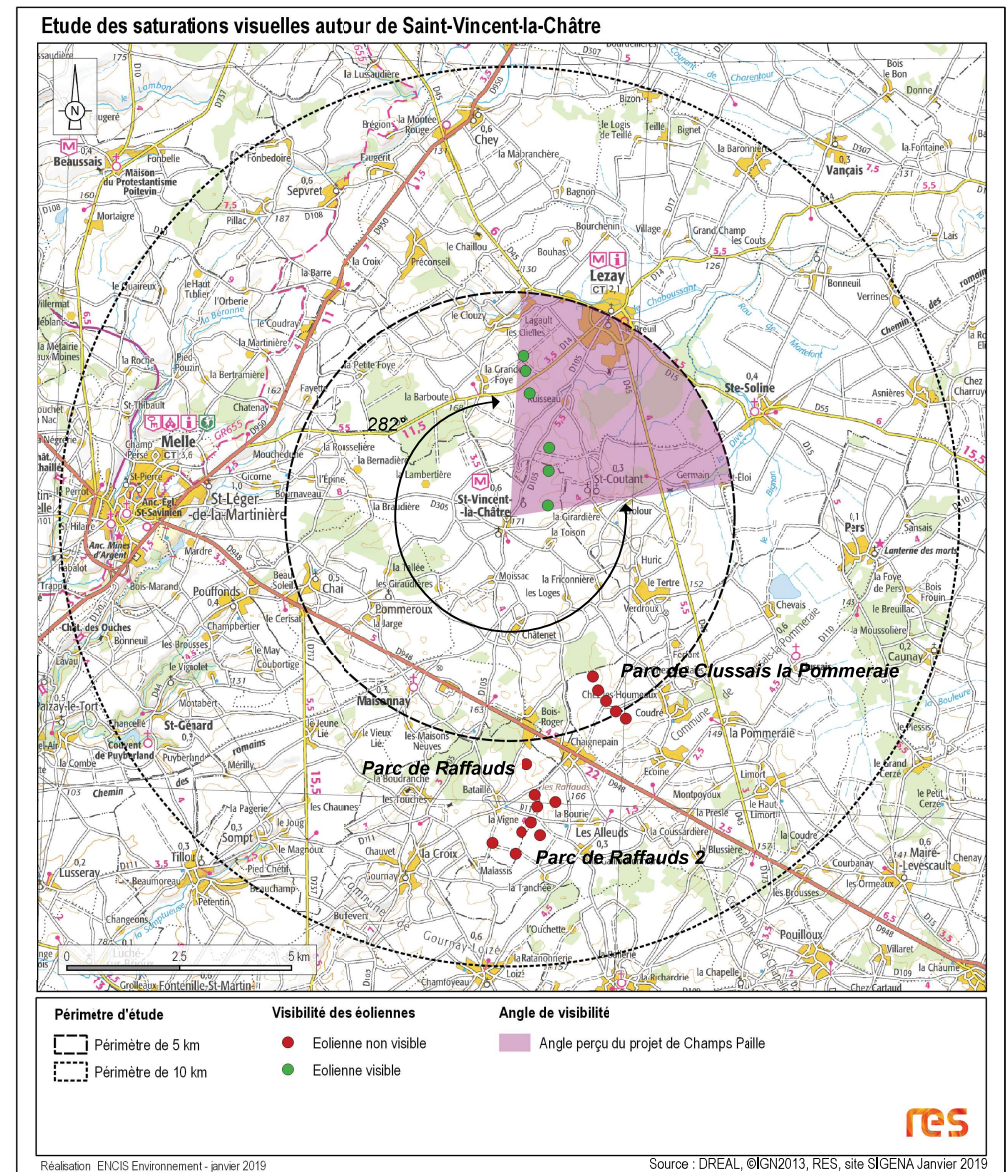
Il n'y a pas d'autres projets ou parcs perceptibles depuis ce point de vue.

Etat projeté

Depuis le centre du bourg le projet n'est visible que partiellement et par intermittence. En quittant le bourg par le nord-est, les trois éoliennes du sud du projet émergent au-dessus des toits des habitations. Les trois éoliennes les plus au nord sont quant-à elles en grande partie masquées par la végétation bocagère, seuls des bouts de pale peuvent apparaître. Le projet occupe 78° de l'horizon laissant un espace de respiration de 282°. Bien que récurrent, le motif éolien n'est pas omniprésent et depuis Saint-Vincent-la-Châtre, de larges dégagements visuels demeurent exempts de toute éolienne.

Le projet de Champs Paille a un impact très faible en termes de saturation visuelle.

EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT								
Point d'analyse situé au nord-est de Saint-Vincent-la-Châtre - distance au projet : 880 m								
	Nombre d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			Indice de respiration Plus grand angle sans éolienne
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/A')	Entre 0 et 10 km (B+B' / (A+A')) AVEC double compte	
Etat initial	0	0	0	0	0	0	0	360°
Contribution du projet de Champs Paille à l'ensemble de la saturation visuelle	6	0	78°	0	-	-	-	-
Etat avec le projet	6	0	78°	0	0,07	0	0,07	282°



Carte 61 : Saturation visuelle depuis le nord-est de Saint-Vincent-la-Châtre

Saint-Coutant (292 habitants)

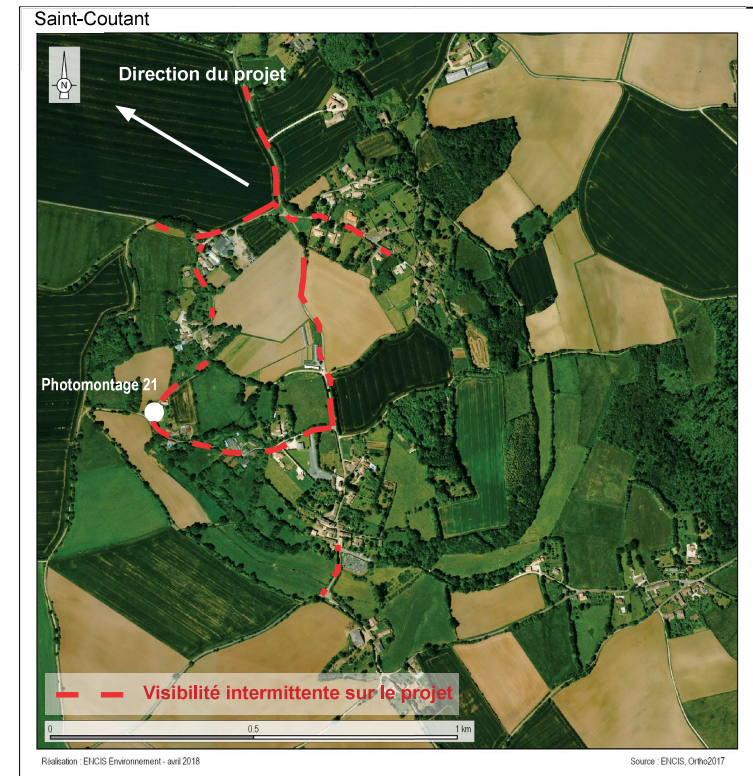
Le bourg de Saint-Coutant est situé à environ 800 m à l'est du projet. L'habitat est très diffus et réparti sur les pentes de la motte féodale.

La végétation dense permet de filtrer une grande partie des visibilité en direction du projet et souvent seule une partie de ce dernier est visible. Depuis le nord de la butte, le projet est davantage visible dans son ensemble. Depuis l'ouest et le sud de la butte, la végétation joue le rôle de masque et filtre les visibilité sur le bas du projet et seules les éoliennes les plus au sud de ce dernier s'élèvent au-dessus des arbres. Le **photomontage 21** réalisé au niveau du hameau des Chaumes (lieu de vie le plus proche du projet) illustre ces propos. Sur ce photomontage, seules les éoliennes E6, E5 et E4 sont visibles. Leur proximité les rend cependant particulièrement prégnantes et cet effet est accentué par le fait que les éoliennes se trouvent sur un point plus haut que le hameau des Chaumes depuis lequel la photographie est prise.

*L'impact est jugé **faible** pour le bourg de Saint-Coutant mais **fort** pour le hameau des Chaumes.*



Photographie 198 : Bourg de Saint-Coutant et émergence des éoliennes du parc de Clussais-la-Pommeraié dans l'axe de la route.



Carte 62 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Saint-Coutant (source géoportail)



Photographie 199 : Vue en esquisse. Émergence des éoliennes les plus au sud du projet, au-dessus de la végétation, depuis le hameau des Chaumes (photomontage 21)

Étude des saturations visuelles autour de Saint-Coutant

Choix du point d'analyse

Le point d'analyse a été choisi au niveau du bourg de Saint-Coutant, sur la pente tournée en direction du sud, un peu plus bas que l'église. Bien que diffus, l'habitat mité forme le bourg de Saint-Coutant, troisième plus important de l'AEI (292 habitants). Des haies et petits boisements morcelés ponctuent les pentes de la motte féodale et participent à filtrer les visibilitées.

Etat initial

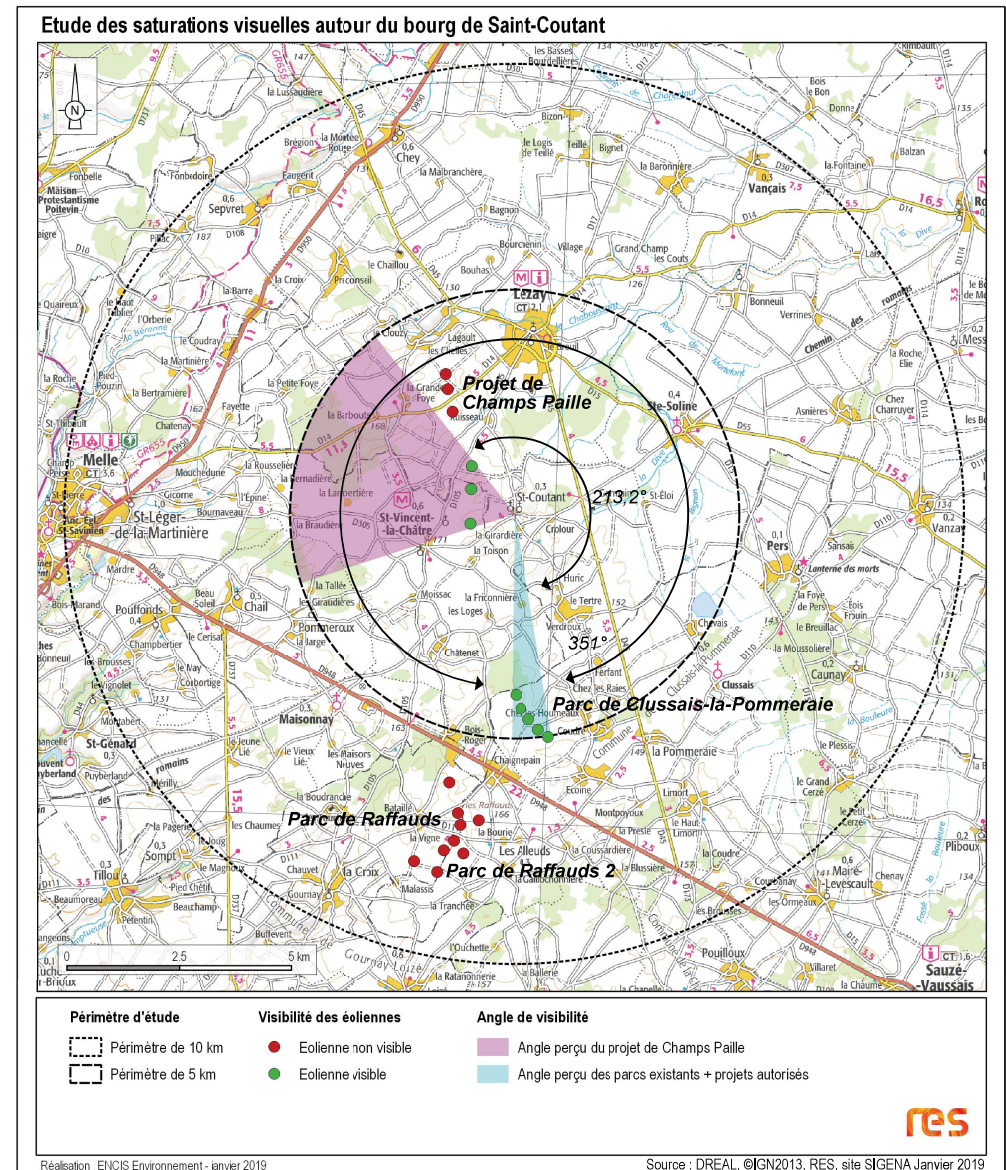
Depuis le sud du bourg de Saint-Coutant, les éoliennes du parc de Clussais-la-Pommeraiie s'élèvent au-dessus du bois de la Pinaudière, dans l'axe de la route principale permettant de quitter le bourg par le sud. (cf. photo 198 page précédente). Bien que proches (moins de 5 km), l'emprise horizontale de ce parc reste faible : il occupe moins de 10° de l'horizon, laissant un vaste espace exempt d'éoliennes (351°).

Etat projeté

Seules les éoliennes les plus au sud du projet de Champs Paille émergent au-dessus du bocage. Elles occupent environ 60° de l'horizon et réduisent l'espace de respiration, ce dernier passant de 351° à 213,2°. Etant donné l'espacement entre le projet de Champs Paille et le parc de Clussais la Pommeraiie, les deux sont difficilement visibles conjointement.

Le projet de Champs Paille a un impact très faible en termes de saturation visuelle.

	EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCRÈLEMENT							Indice de respiration Plus grand angle sans éolienne
	Nombre d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))	Entre 0 et 10 km (B+B'/(A+A')) AVEC double compte	
Etat initial	5	0	9,1	0	0,5	0	0,5	351°
Contribution du projet de Champs Paille à l'ensemble de la saturation visuelle	3	0	60,2	0	-	-	-	-
Etat avec le projet	8	0	69,3	0	0,1	0	0,1	213,2°



Carte 63 : Saturation visuelle autour du bourg de Saint-Coutant

Hameaux proches

En dehors des trois bourgs principaux, de nombreux hameaux ponctuent le territoire. Il s'agit souvent de petits groupes associant habitations et bâtiments d'exploitation agricole. Les impacts sur ces lieux de vie sont liés à leur implantation à proximité du projet, dans des paysages agricoles plus ou moins ouverts, dans des secteurs plus cloisonnés des lisières de bois ou sur le synclinal de Lezay, en aplomb de l'anticlinal de Melle.

Les impacts sont jugés forts pour quatre hameaux : il s'agit des hameaux les Chaumes (localisé au n°1 sur la carte ci-contre), la Martinière (3), la Boutrie (6), la Bertramière (14).

Parmi ces lieux de vie, huit hameaux présentent des impacts modérés : il s'agit des hameaux le Grand Puits (2), le Magnou (4), le Souil (5), la Grande Foye (7), les Clielles (9), Ruisseau (10), la Toison (12), et les Gingeures (33). Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées peuvent être possibles.

Les impacts ont été jugés faibles pour 18 hameaux : même si des visibilité ponctuellement importantes sont possibles à la marge de ces hameaux, les filtres visuels (haies proches, bosquets, etc.) ou le rebord paysager de l'anticlinal de Melle mettent les éoliennes à distance des habitations. Le projet reste assez peu prégnant dans le paysage et ne modifie pas de manière significative la perception des structures paysagères initiales.

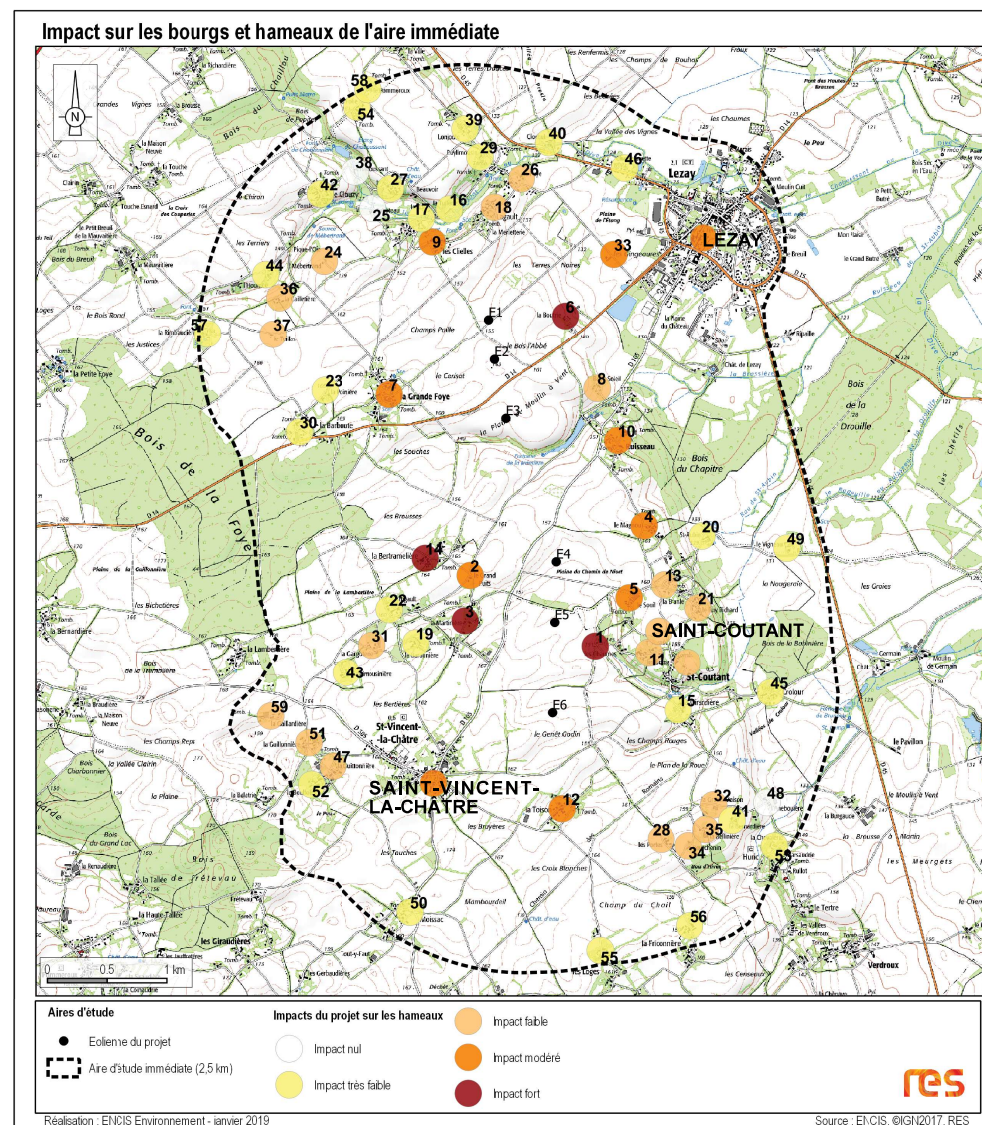
27 hameaux sont impactés de manière très faible. Depuis ces lieux de vie, seuls des bouts de pales peuvent être perceptibles et le projet reste très discret.

Enfin, les hameaux de Tabuteau (25), Chaboussant (38) et l'Anebouière (48) sont isolés visuellement du projet par le relief de la vallée du Chaboussant et **présentent un impact nul.**

La carte ci-contre synthétise les impacts sur les différents hameaux, et le tableau pages suivantes reprend l'inventaire de ces lieux de vie et qualifie les impacts du projet.

Aussi les pages suivantes analysent les potentiels effets de saturation visuelle depuis certains hameaux et lieux de vie : hameau Ruisseau, la D14 (à proximité du hameau de la Boutrie), vallée de Chaboussant et depuis la D948 à la sortie de Chaignepain. La méthodologie est détaillée au paragraphe 2.2.3.12.

Des mesures (cf. chapitre 6.2) sont proposées afin d'atténuer les effets visuels auxquels seraient soumis les riverains impactés par des visibilité sur le projet.



Carte 64 : Evaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate.

Étude des saturations visuelles autour du hameau Ruisseau

Choix du point d'analyse

Le point d'analyse est situé au nord-ouest du hameau Ruisseau, à la croisée de la D105 et de la route desservant le bourg de Saint-Coutant. C'est un des rares point de vue de l'AEI depuis lequel le projet de Champs Paille est visible dans son ensemble, le paysage agricole ouvert permettant un large dégagement visuel. (cf. esquisse page suivante).

Etat initial

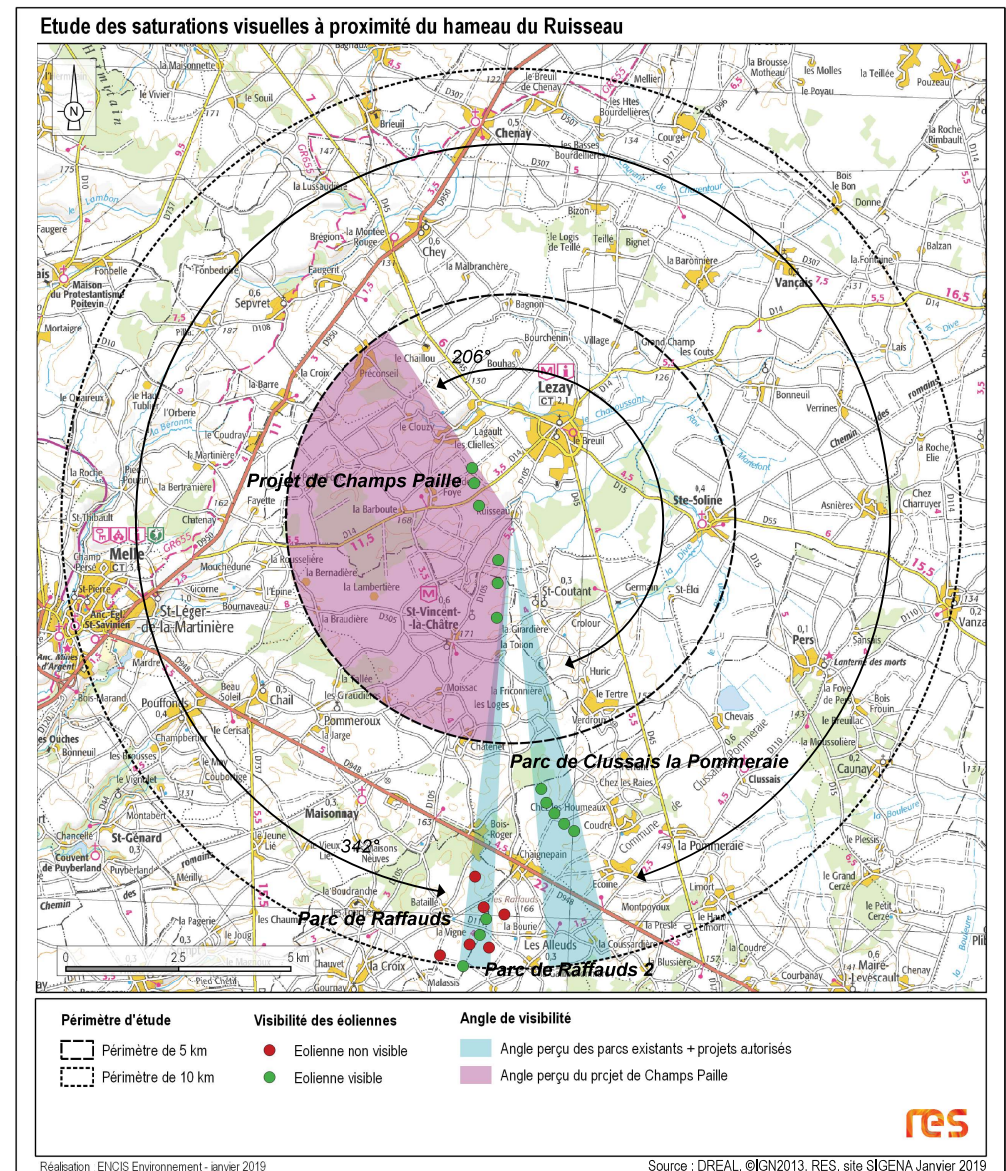
Les éoliennes des parcs de Clussais la Pommeraie et de Raffauds 2, bien qu'éloignées de plus de 5 km, restent perceptibles. Elles sont cependant discrètes et émergent peu au-dessus de l'arrière plan boisé. Les emprises de ces deux parcs restent très limitées et occupent environ 10° de l'horizon à elles deux. Les éoliennes du parc de Raffauds sont imbriquées avec celles du parc de Raffauds 2, mais elles sont plus basses que ces dernières (126 m pour les éoliennes de Raffauds et 150 m pour les éoliennes de Raffauds 2).

Etat projeté

Le projet de Champs Paille est visible dans son entièreté et occupe une emprise horizontale large d'environ 133°. Cependant, même si cette emprise est large, il existe un espace exempt d'éoliennes de 93° entre les trois aérogénérateurs les plus au nord et les trois aérogénérateurs les plus au sud, créant un sous espace de respiration.

Le projet de Champs Paille a un impact modéré en termes de saturation visuelle.

	EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT							Indice de respiration Plus grand angle sans éolienne
	Nombre d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))	Entre 0 et 10 km (B+B'/(A+A')) AVEC double compte	
Etat initial	0	8	0	10°	0	1,06	1,06	342°
Contribution du projet de Champs Paille à l'ensemble de la saturation visuelle	6	0	133,5	0	-	-	-	-
Etat avec le projet	6	8	133,5	7,5°	0,05	1,06	0,09	206°



Carte 65 : Saturation visuelle à proximité du hameau Ruisseau



Photographie 200 : Vue en esquisse depuis les abords du hameau Ruisseau (photomontage 19)



Photographie 201 : Vue en esquisse depuis les abords du hameau de la Boutrie (photomontage 18)

Etude des saturations visuelles autour de la D14, à proximité du hameau de la Boutrie (D14)

Choix du point d'analyse

La D14 est un axe fréquenté permettant de relier Lezay à Melle. Le point d'analyse a été choisi sur cet axe routier, à proximité du hameau de la Boutrie (décalé vers l'ouest par rapport au lieu de prise de vue du photomontage 18, cf page précédente). Ce point de vue est situé sur le rebord paysager formé par l'anticlinal de Melle. A ce niveau le paysage s'ouvre vers l'est, et la vue porte loin.

Etat initial

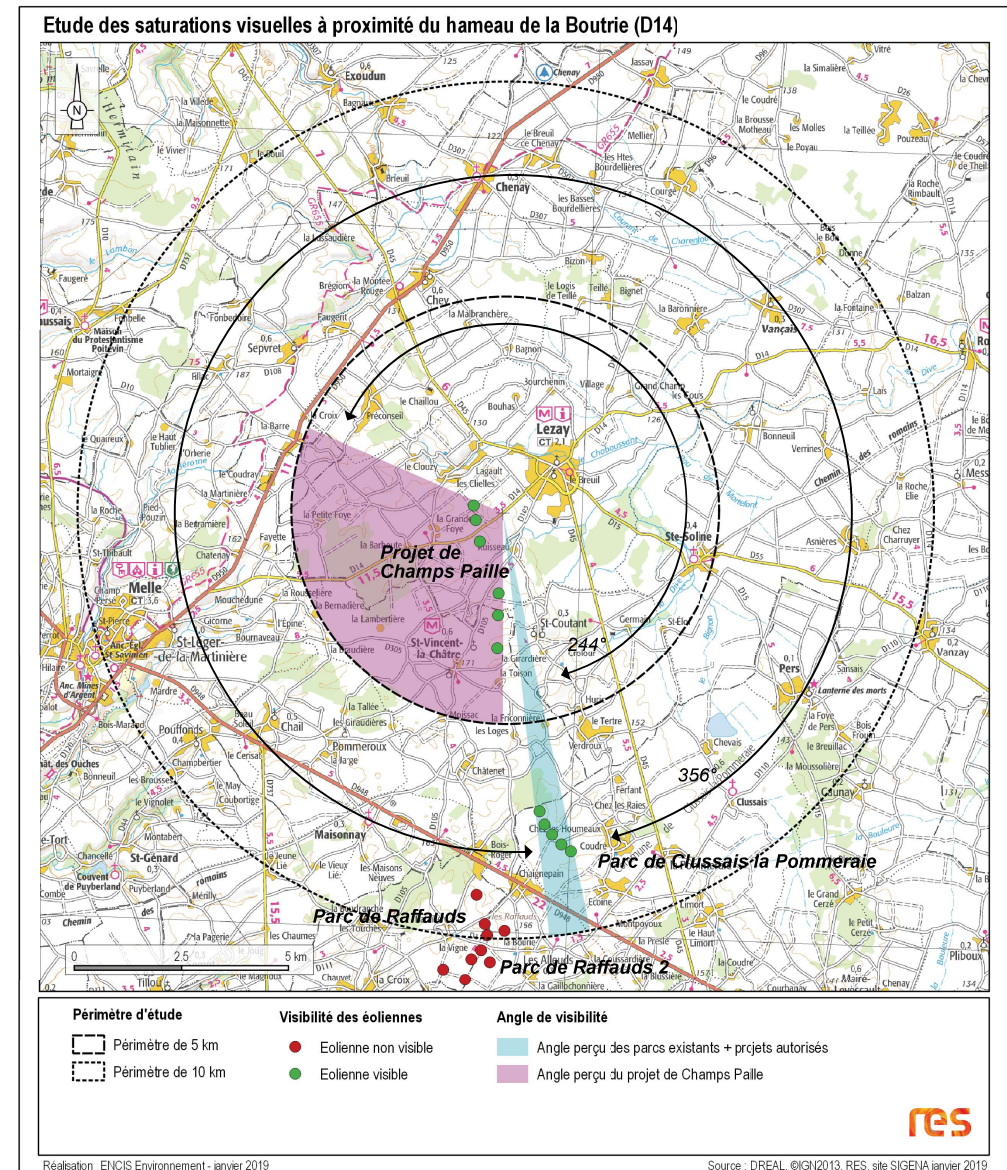
Depuis l'axe routier, les éoliennes du parc de Clussais la Pommeraie sont visibles. Cependant, situées à plus de 5 km du point de vue, l'indice d'occupation des horizons de ce parc est de 4,3° permettant un espace de respiration de 356°. Etant donné la distance au projet, les éoliennes n'émergent que faiblement au-dessus de la végétation composant l'horizon.

Etat projeté

Les éoliennes du projet de Champs Paille sont visibles partiellement. Les trois éoliennes les plus au nord du projet émergent distinctement au-dessus de la végétation et dans l'axe de la route. Les trois éoliennes les plus au sud sont moins visibles, plus éloignées elles sont davantage masquées par la végétation du bord de route. L'ensemble du projet occupe une large part de l'horizon (106,8°) et réduit l'espace de respiration à 244°. Le parc de Clussais vient augmenter légèrement l'occupation des horizons et réduit légèrement l'espace de respiration également.

Le projet de Champs Paille a un impact faible en termes de saturation visuelle.

	EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT Point d'analyse situé à proximité du hameau de la Boutrie (D14) - distance au projet : 650 m							
	Nombre d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			Indice de respiration Plus grand angle sans éolienne
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))	Entre 0 et 10 km (B+B'/(A+A')) AVEC double compte	
Etat initial	0	5	0	4,3	0	1,1	1,1	356°
Contribution du projet de Champs Paille à l'ensemble de la saturation visuelle	6	0	106,8	0	-	-	-	-
Etat avec le projet	6	5	106,8	4,3	0,05	1,1	0,09	244°



Carte 66 : Saturation visuelle à proximité du hameau de la Boutrie (D14)

Étude des saturations visuelles autour de la vallée de Chaboussant

Choix du point d'analyse

Le point d'analyse est situé sur le versant nord de la vallée de Chaboussant. Ce point de vue permet de retranscrire les visibilitées pour les riverains depuis les versants nord de la vallée de Chaboussant. Ce point d'analyse correspond au point de vue du photomontage 30 (cf. esquisse page suivante).

Etat initial

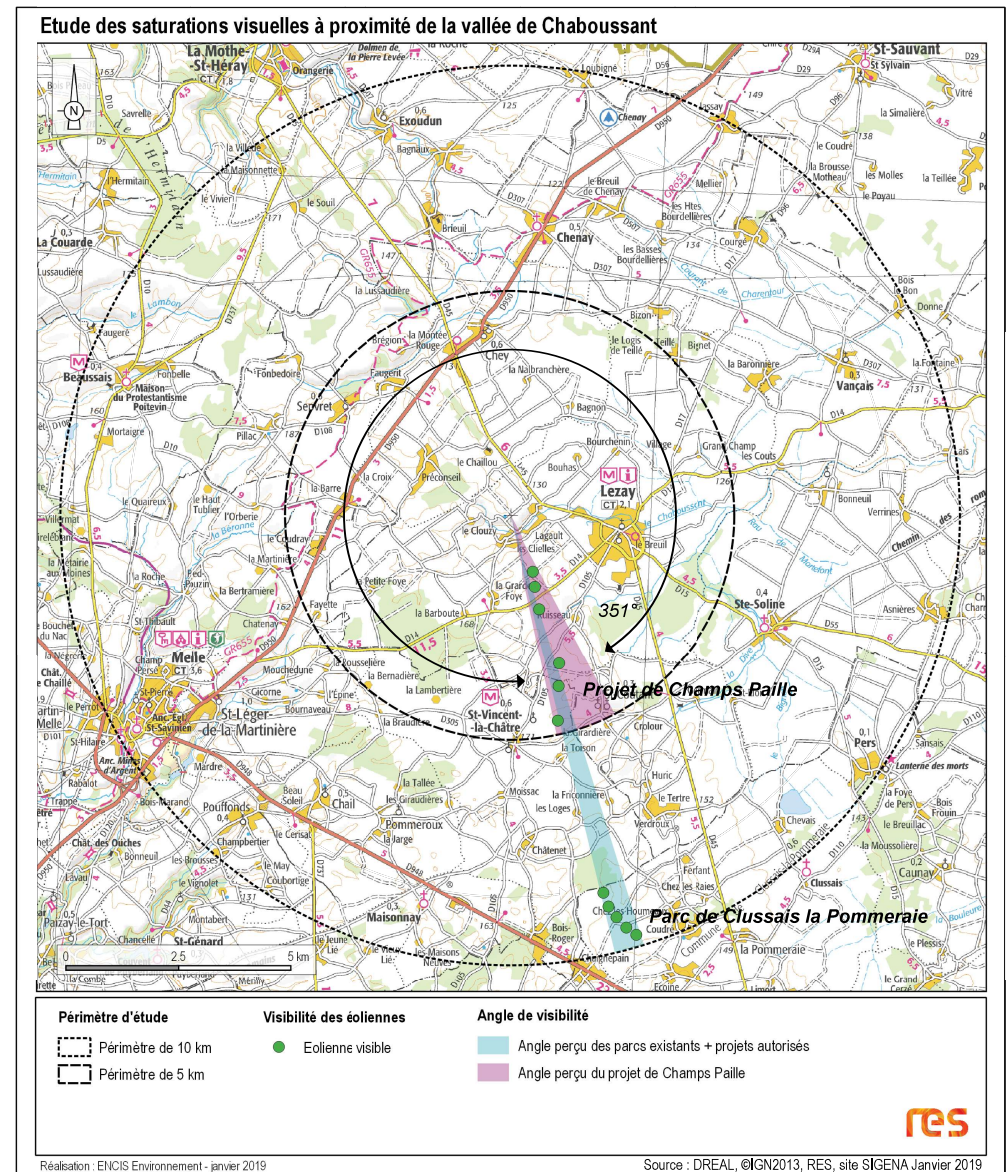
Seul le parc de Clussais-la-Pommeraiie est visible, mais éloigné de près de 10 km, la distance atténuée fortement sa perception. Il occupe une emprise horizontale très réduite de moins de 3°. L'indice de respiration est de ce fait très important (357°).

Etat projeté

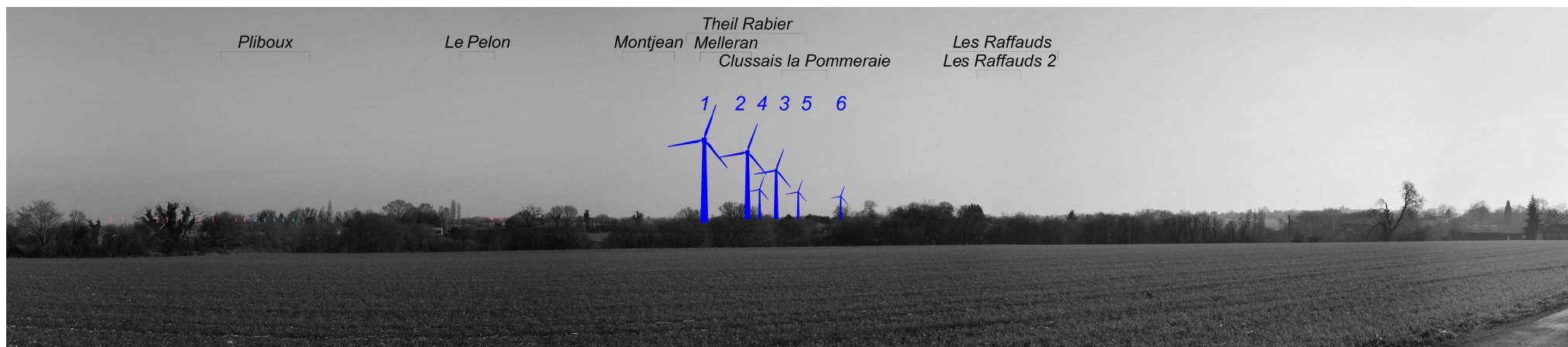
Les éoliennes de Champs Paille sont visibles depuis ce point de vue. Vues depuis le nord, les éoliennes se superposent et l'emprise horizontale est ainsi très réduite, le projet occupant moins de 10° du champ visuel. Le projet de Champs Paille vient se superposer aux éoliennes du parc de Clussais la Pommeraiie, et ne diminue que d'environ 6° l'indice de respiration, ce dernier étant de près de 351°. La superposition de ces éoliennes augmente l'indice de densité sur les horizons mais cette valeur est à nuancer étant donné le faible indice d'occupation occupé par le motif éolien.

Le projet de Champs Paille a un impact très faible en termes de saturation visuelle.

EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT Point d'analyse situé à proximité de la vallée de Chaboussant - distance au projet : 1 350 m								
	Nombre d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			Indice de respiration Plus grand angle sans éolienne
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))	Entre 0 et 10 km (B+B'/(A+A')) AVEC double compte	
Etat initial	0	5	0	2,8	0	1,8	1,8	357°
Contribution du projet de Champs Paille à l'ensemble de la saturation visuelle	6	0	9,4	-	-	-	-	
Etat avec le projet	6	5	9,4	2,8	0,6	1,8	0,9	351°



Carte 67 : Saturation visuelle à proximité de la vallée de Chaboussant



Photographie 202 : Vue en esquisse en surplomb de la vallée du Chaboussant (photomontage 30)



Photographie 203 : Vue en esquisse depuis la D948 à la sortie de Chaignepain (photomontage 8)

Étude des saturations visuelles depuis la D948, à la sortie de Chaignepain

Choix du point d'analyse

Le point d'analyse est situé sur la D948, à la sortie sud de Chaignepain (cf esquisse page précédente). Le choix de ce point d'étude s'explique par le passage de la D948 et la présence de parcs construits de part et d'autre de la départementale, qui avec la présence du projet de Champs Paille pourraient conduire à un risque d'encercllement depuis la sortie sud du village de Chaignepain.

Etat initial

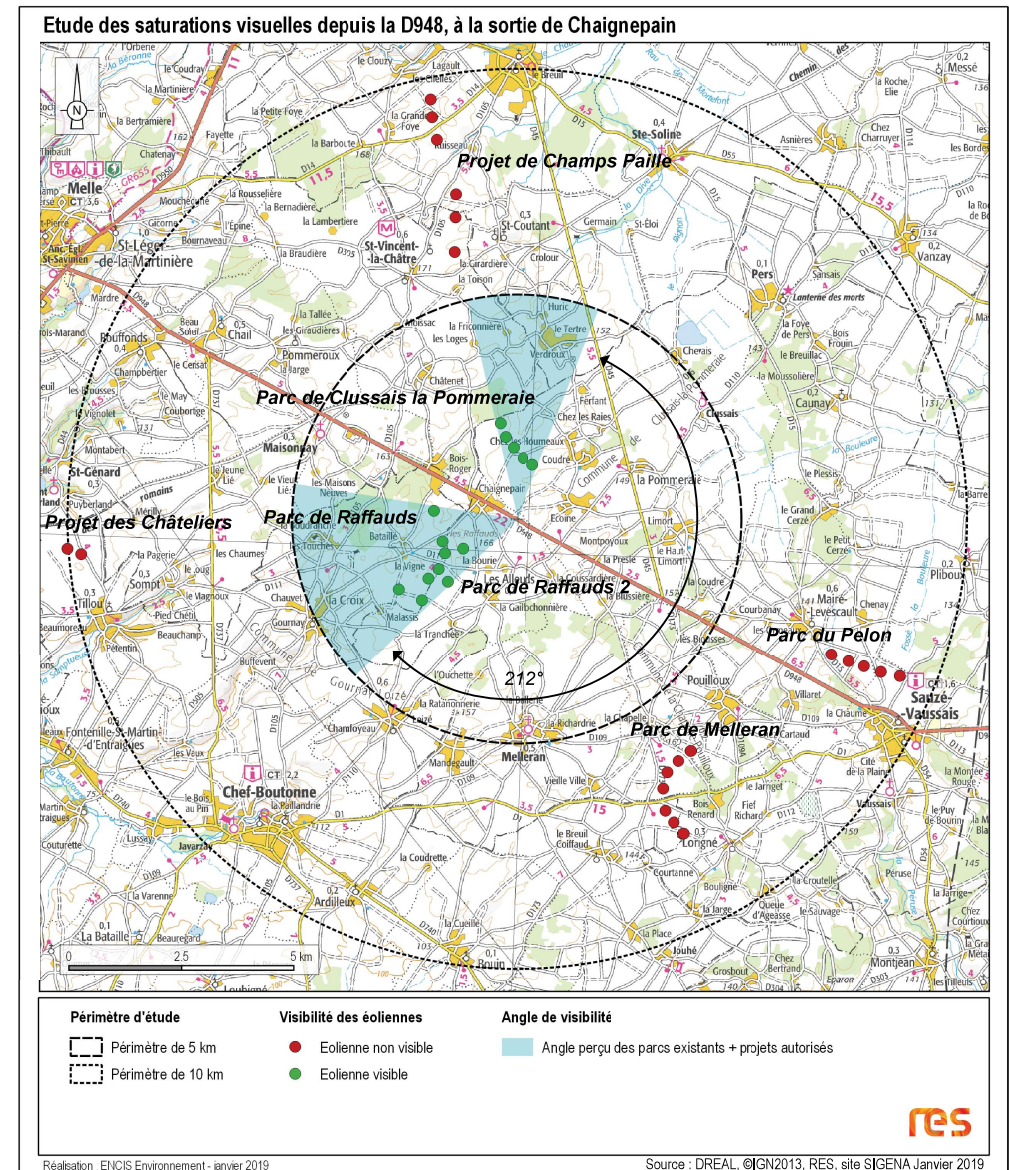
Depuis la départementale, les éoliennes du parc de Clussais la Pommeraie et celles des parcs de Raffauds et de Raffauds 2 s'élèvent de part et d'autre de la route et occupent en tout près de 72° de l'horizon. Un dégagement visuel de 74° s'ouvre en direction de l'ouest, tandis qu'à l'est l'espace de respiration est de 212°.

Etat projeté

Le projet de Champs Paille est imperceptible depuis la départementale. Il ne vient augmenter aucun des indices permettant d'évaluer le risque de saturation visuelle et l'encercllement.

Le projet de Champs Paille a un impact nul en termes de saturation visuelle.

	EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT							Indice de respiration Plus grand angle sans éolienne
	Point d'analyse situé à - distance au projet : 6 110m							
	Nombre d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B')/(A')	Entre 0 et 10 km (B+B')/(A+A') AVEC double compte	
Etat initial	14	0	71,7	0	0,2	0	0	212°
Contribution du projet de Champs Paille à l'ensemble de la saturation visuelle	0	0	0	0	0	0	0	0
Etat avec le projet	14	0	71,7	0	0,2	0	0	212°



Carte 68 : Saturation visuelle depuis la D948, à la sortie de Chaignepain

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES BOURGS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Population municipale	Situation et visibilité	Impact	Distance au projet (m)
-	Lezay	2 087	Visibilité partielle, intermittente mais récurrente sur le projet. Depuis une grande partie du bourg, le projet est visible.	Modéré	2 000
-	Saint-Vincent-la-Châtre	697	Visibilité partielle depuis les axes principaux du bourg.	Modéré	1 000
-	Saint-Coutant	292	Visibilité ponctuelle à travers les masques végétaux.	Faible	800

Tableau 22 : Effets du projet depuis les bourgs de l'aire d'étude immédiate.

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Distance au projet (m)	Impact
1	Les Chaumes	4 habitations et quelques bâtiments d'exploitation agricole	Le hameau est implanté au niveau d'une motte féodale, sur une pente tournée vers l'ouest, en direction du projet. La végétation bocagère filtre une partie des visibilités et arrête rapidement les vues et seule la partie sud du projet est visible. Les éoliennes E4, E5 et E6, très proches, émergent au-dessus de la cime des arbres. Implantées en hauteur par rapport au hameau, le rapport d'échelle est quelque peu déséquilibré et induit un effet de surplomb. (cf. photomontage 21).	550	Fort
2	Le Grand Puits	2 bâtiments agricoles	Ce hameau comprenant uniquement des exploitations agricoles est situé à la croisée de quatre chemins, à l'ouest du projet. Les haies bordant les chemins filtrent une partie des visibilités et ce sont surtout les éoliennes les plus au sud du projet qui seront visibles. Etant donné leur proximité, elles demeurent assez prégnantes et s'élèvent au-dessus de la végétation arborée. L'emprise horizontale du projet demeure importante.	760	Modéré
3	La Martinière	< 10 habitations et bâtiments agricoles	Les haies encadrent les vues et filtrent les visibilités sur les éoliennes les plus au nord du projet et les éoliennes E1, E2 et E3 ne sont pas perceptibles. En revanche, les éoliennes E6 et surtout E4 et E5 émergent distinctement et leur proximité les rend monumentales depuis ce point de vue. (cf. photomontage 25).	560	Fort
4	Le Magnou	Une dizaine d'habitations + exploitations agricoles	La végétation de premier plan filtre les visibilités. Les éoliennes apparaissent à travers des percées visuelles et elles sont toutes plus ou moins visibles et forment deux entités équilibrées de part et d'autre du chemin. L'emprise horizontale du projet est assez importante et leur proximité les rend prégnantes. (cf. photomontage 20).	790	Modéré
5	Le Souil	< 5 habitations et bâtiments d'exploitation agricole	La végétation filtre une partie des visibilités mais les champs cultivés en arrière-plan permettent des vues dégagées sur les éoliennes. L'espace entre les éoliennes et le hameau est occupé par des champs cultivés permettant des vues dégagées sur le sud du projet notamment. Les trois éoliennes les plus au nord, en recul, sont moins prégnantes dans le champ visuel.	570	Modéré
6	La Boutrie	< 5 habitations	Les éoliennes du nord du projet s'élèvent au-dessus des arbres des jardins du hameau. Implantées plus haut que les habitations, les éoliennes (E1 et E2) créent un léger déséquilibre induisant un effet d'écrasement sur les lieux de vie. Le talus haut planté bordant la D14 suffit à filtrer les visibilités sur les éoliennes du sud du projet. (cf. photomontage 18).	625	Fort
7	La Grande Foye	~ 20 habitations et bâtiments agricoles	En sortie est du hameau, le plateau agricole ouvert accueille les éoliennes. La trame bocagère assez lâche filtre peu les visibilités. Le projet est perceptible en deux temps : les trois éoliennes du nord du projet sont assez proches les rendant assez prégnantes depuis ce point. Les éoliennes les plus au sud sont en partie masquées par les branchages et sont donc moins visibles. Depuis l'intérieur du hameau, les visibilités sont arrêtées par les masques bâtis et végétaux. (cf. photomontage 27).	790	Modéré
8	Beau Soleil	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Le relief et la végétation filtrent une partie des visibilités mais les éoliennes du nord du projet, plus proches pourront émerger au-dessus de la végétation. Les éoliennes E4, E5 et E6 plus éloignées sont plus discrètes.	830	Faible
9	Les Cielles	< 10 habitations et plusieurs bâtiments agricoles	Depuis le sud du hameau, le projet apparaît dans son ensemble malgré la végétation bocagère faisant office de masque plus ou moins opaque. L'emprise spatiale du projet est assez limitée. Les éoliennes émergent selon deux plans, en fonction de leur éloignement à l'observateur. L'emprise verticale des trois éoliennes les plus au nord les rend prégnantes. (cf. photomontage 29).	800	Modéré
10	Ruisseau	< 15 habitations et quelques bâtiments agricoles	L'ouest du hameau est implanté sur le rebord paysager tandis que l'est du hameau est situé sur une pente tournée vers l'est. Dans ce contexte bocager, la végétation arborée filtre une partie des visibilités sur le bas de la ZIP mais le haut de cette dernière est visible et émerge au-dessus de la végétation avec une large emprise spatiale. Depuis la sortie ouest du hameau, le projet est bien perceptible mais l'implantation reste lisible et équilibrée (cf. photomontage 19).	1 265	Modéré

11	Les Bons	< 5 habitations et des bâtiments agricoles	Le contexte bocager joue le rôle de masque et filtre les visibilitées notamment sur la partie nord du projet. Les éoliennes E5 et E6, plus proches sont également plus prégnantes, leur perception variant en fonction de l'ouverture dans la végétation.	840	Faible
12	La Toison	< 10 habitations et bâtiments agricoles.	Implantation du hameau au sud du projet, dans le prolongement de la ligne formée par les éoliennes. Des haies séparent le hameau du projet et filtrent les visibilitées. Les éoliennes les plus au sud émergent cependant distinctement au-dessus du rebord paysager et leur implantation sur un point haut induit un effet de surplomb et un rapport d'échelle un peu déséquilibré. (cf. photomontage 22).	800	Modéré
13	La Branle	< 10 habitations et quelques bâtiments agricoles	Le contexte bocager filtre une partie des visibilitées mais l'éolienne E4 se retrouve dans l'axe de la rue principale et pourra être visible au gré des ouvertures dans la végétation. Depuis la sortie ouest du hameau, le sud du projet pourra s'élever au-dessus de la végétation.	940	Faible
14	La Bertramière	~ 5 habitations et bâtiments agricoles	L'emprise du projet est importante et malgré les haies fournies et les hauts talus parfois plantés, des visibilitées partielles du projet sont possibles. Les éoliennes E4 et E5 sont prégnantes et le rapport d'échelle déséquilibré par rapport aux habitations. (cf. photomontage 26)	1 100	Fort
15	La Girardière	1 ou 2 habitations et bâtiments agricoles	Hameau implanté au niveau d'un point bas, dans un contexte bocager. Le relief et la végétation limitent les visibilitées mais les éoliennes les plus au sud peuvent émerger au-dessus de la végétation.	1 060	Très faible
16	La Tuilerie	< 5 habitations	Implanté sur la rive gauche du Chaboussant, la ripisylve et l'encaissement filtrent en grande partie des visibilitées. Seuls des bouts de pale des éoliennes E1 et E2 sont susceptibles d'être perceptibles au-dessus de la végétation.	990	Très faible
17	Le Roc	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Implantation dans un relief bas formé par le cours du Chaboussant. La ripisylve et le léger encaissement de fond de vallée filtrent les visibilitées. Seuls des bouts de pale des éoliennes E1 et E2 sont susceptibles d'être perceptibles au-dessus de la végétation.	1 030	Très faible
18	Lagault	< 10 habitations et bâtiment agricole	Quelques vues sont possibles sur le haut du projet, ce dernier occupe une emprise horizontale réduite. Le relief et la végétation filtrent une partie des visibilitées et masquent les éoliennes les plus au sud du projet.	950	Faible
19	La Baratière	1 habitation et bâtiments agricoles	Le contexte bocager filtre les visibilitées. Des visibilitées très partielles et ponctuelles sur les éoliennes les plus au sud du projet, sont possibles au-dessus de la végétation.	1 170	Très faible
20	Saint-Aubin	1 habitation et bâtiments agricoles	Le relief du rebord paysager et la végétation arborée filtrent les visibilitées sur le projet. Le haut des éoliennes peut cependant émerger ponctuellement au-dessus de la végétation.	1 340	Très faible
21	Le Puy Richard	< 10 habitations et bâtiment agricole	Rares dégagements visuels étant donné la végétation. Les éoliennes les plus au sud peuvent émerger ponctuellement au-dessus de la végétation.	1 200	Faible
22	L'Artigault	< 10 habitations et quelques bâtiments agricoles	Le contexte bocager filtre en grande partie les visibilitées. Ce sont surtout des bouts de pale des éoliennes E4 et E5 qui pourront être visibles.	1 420	Très faible
23	La Poinière	1 habitation et bâtiment agricole	Le hameau est entouré de parcelles cultivées ouvertes permettant des dégagements visuels en direction du projet. Les haies bordant la route et le hameau filtrent cependant une partie des vues sur les éoliennes.	1 450	Très faible
24	Mébertrand	1 exploitation agricole	Le léger relief masque le bas des éoliennes mais ces dernières émergent tout de même au-dessus de la végétation d'arrière-plan. Ce sont les éoliennes du nord du projet qui sont les plus visibles	1 480	Faible
25	Tabuteau	1 habitation	Implanté dans le contexte encaissé de la vallée de Chaboussant, le relief et la végétation empêchent toute visibilité sur le projet.	1 400	Nul
26	La Fuye	< 15 habitations	Le relief et la végétation des jardins filtrent une grande partie des visibilitées. Les habitations les plus au nord bénéficient de dégagements plus larges sur les éoliennes au nord du projet.	1 420	Faible
27	Beauvoir	< 10 habitations et bâtiments agricoles	La ripisylve et le relief limitent les visibilitées mais le haut du projet, surtout des éoliennes les plus au nord, émerge au-dessus de la végétation arborée, sur le versant opposé de la vallée du Chaboussant.	1 380	Très faible
28	Les Portes	Bâtiments agricoles	Paysage agricole ouvert ponctué par le bocage. Les éoliennes E6, E5 et E4 émergent légèrement au-dessus de la végétation et seront les plus prégnantes.	1 420	Faible
29	Puylimousin	< 10 habitations et quelques bâtiments agricoles	La ripisylve du Chaboussant associée à la végétation des jardins filtre une grande partie des visibilitées, seules les éoliennes du nord du projet pourront légèrement émerger au-dessus de la végétation.	1 380	Très faible
30	La Barboute	~ 15 habitations et bâtiments agricole	Les haies et la végétation des jardins filtrent une grande partie des visibilitées. Depuis la départementale, l'éolienne E3 émerge dans l'axe de la route.	1 730	Très faible

31	La Gargoterie	< 5 habitations et bâtiments agricoles	La végétation filtre une grande partie des visibilitées sur les éoliennes. Le sud du projet est le plus prégnant.	1 590	Faible
32	La Grand-Maison	1 habitation et 1 bâtiment agricole	Des bouts de pale des éoliennes du sud du projet émergent au-dessus de la succession de rideaux d'arbres.	1 570	Faible
33	Les Gingeaux	1 exploitation agricole	Le paysage agricole ouvert permet de larges panoramas sur les éoliennes E1, E2 et E3. Les éoliennes les plus au sud sont moins prégnantes, masquées en partie par des masques végétaux.	1 200	Modéré
34	Bourchemin	1 habitation et bâtiment agricole	Le relief et la végétation filtrent les visibilitées, surtout sur les éoliennes les plus au nord du projet.	1 620	Faible
35	La Bellinière	< 5 habitations et bâtiments agricoles	La végétation bocagère filtre les vues. L'éolienne E6, plus proche, est également la plus prégnante.	1 630	Faible
36	La Cailletière	< 5 habitations	Le paysage agricole ouvert permet des vues sur le haut du projet et surtout sur la partie nord de cette dernière.	1 780	Faible
37	Le Teillas	1 habitation	Le paysage ouvert autour de l'habitation permet des vue sur le projet, ce dernier occupant une emprise horizontale large.	1 840	Faible
38	Chaboussant	< 5 habitations	Inséré dans le contexte boisé du fond de vallée du Chaboussant, il n'y a pas de visibilité possible.	1 700	Nul
39	Lonjoute	< 10 habitations et bâtiments agricoles	La végétation filtre les visibilitées mais l'éolienne E1, la plus proche, pourra légèrement émerger au-dessus de la végétation.	1 580	Très faible
40	Clochet	< 5 habitations	Les haies accompagnant la départementale filtrent les visibilitées mais les éoliennes les plus au nord du projet pourront être perceptibles à travers les branchages.	1 580	Très faible
41	La Bernardière	2 habitations et exploitations agricoles	Visibilité en grande partie filtrée par la végétation et la pente.	1 780	Très faible
42	Le Clouzy	< 10 habitations et bâtiments agricoles	Visibilité filtrées depuis le sud du hameau sur le projet implanté sur le versant opposé du Chaboussant.	1 790	Très faible
43	La Limousinière	1 habitation et bâtiments agricoles	La trame bocagère filtre les visibilitées et seuls des bouts de pale des éoliennes les plus au sud pourront émerger au-dessus de la végétation.	1 790	Très faible
44	L'Houmée	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Le projet émerge sur le versant opposé de la vallée du Chaboussant. L'emprise du projet est large mais seuls des bouts de pale pourront être visibles.	1 900	Très faible
45	Crolour	< 10 habitations et bâtiments agricoles	La végétation épaisse et le relief limitent les visibilitées. Le haut des éoliennes les plus au sud du projet pourra tout de même émerger au-dessus de la végétation.	1 820	Très faible
46	Chantalouette	~ 20 habitations	La végétation masque une bonne partie des visibilitées mais les éoliennes les plus au nord pourront émerger au-dessus de la végétation arborée.	1 740	Très faible
47	La Guittonnière	< 5 habitations	La trame bocagère filtre les visibilitées mais l'emprise du projet reste importante.	1 940	Faible
48	L'Anebouière	1 habitation et bâtiments agricoles	Le relief et la végétation empêchent les visibilitées.	2 000	Nul
49	Le Vigneau	Bâtiments agricoles	Visibilité sur le haut des éoliennes pouvant émerger ponctuellement au-dessus de la végétation.	1 950	Très faible
50	Moissac	~ 15 habitations et bâtiments agricoles	La végétation autour du hameau filtre en grande partie les visibilitées sur le projet mais quelques éoliennes peuvent ponctuellement légèrement émerger au-dessus de la végétation arborée.	2 050	Très faible
51	La Guillonnière	< 5 habitations et plusieurs bâtiments agricoles	Panorama s'ouvrant sur le projet depuis l'est du hameau. L'emprise est importante mais la végétation filtre les vues.	2 110	Faible
52	La Bouffolière	< 5 habitations et plusieurs bâtiments agricoles	La trame bocagère filtre en grande partie les visibilitées.	2 130	Très faible

53	La Chevalerie	1 ou 2 habitations et bâtiments agricoles	Visibilité relativement lointaine sur le projet filtrée par la végétation.	2 200	Très faible
54	La Folie	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Visibilité relativement lointaine sur le projet. Ce dernier occupe une emprise spatiale restreinte.	2 100	Très faible
55	Les Loges	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Les éoliennes peuvent légèrement émerger au-dessus de la végétation boisée, dans l'axe du chemin de desserte.	2 050	Très faible
56	La Fricconnière	< 5 habitations et bâtiments agricoles	La végétation filtre les vues mais les éoliennes du sud du projet s'élèvent dans l'axe du chemin de desserte du hameau.	2 130	Très faible
57	La Rimbaudière	< 5 habitations et bâtiments agricoles	La végétation et le relief filtrent en grande partie les visibilités sur le projet.	2 400	Très faible
58	Le Pommeroux	Exploitation agricole	Visibilité lointaine sur le projet. Ce dernier occupe une emprise spatiale restreinte.	2 230	Très faible
59	La Gaillardière	Exploitation agricole	Malgré les filtres végétaux, le paysage agricole ouvert permet des percées visuelles en direction du projet, ce dernier gardant une emprise spatiale large.	2 500	Faible

Tableau 23 : Effets du projet depuis les hameaux de l'aire d'étude immédiate.